

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE



MAIRIE DE CASTELLA
47340 CASTELLA

Tél / Fax : 05.53.68.81.54

ARRETE DE POLICE N° 10/2024
Règlementant la circulation et le stationnement
Sur le chemin de Touyre à compter du 17 avril 2024 et pour une durée de 2 jours.

Le maire de la commune de CASTELLA,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande du 11/04/2024 de l'entreprise **SPIE**, 41 rue Denis Papin - ZI Jean Malèze
47240 Bon Rencontre.

CONSIDÉRANT que les travaux de dépannage ENEDIS auront lieu du 17/04/2024 au 19/04/2024 ;

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1^{er}

Dans le cadre des travaux de dépannage ENEDIS, la circulation des véhicules sera alternée sur le chemin de Touyre (VC n°7).

ARTICLE 2

Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- interdiction de dépasser ;
- interdiction de stationner.

ARTICLE 3

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Fait à CASTELLA le, 14/04/2024

Le Maire de CASTELLA

Corine BARTHEROTTE

